



Le Secrétaire Général

à

Madame la Cheffe des services de l'encadrement de la DGRH

Madame,

Les nouvelles modalités de suivi des dispositifs d'apprentissage conduisent à remettre en cause le modèle actuel des services académiques d'inspection de l'apprentissage (SAIA). Ces services étaient pilotés par des inspecteurs de l'éducation nationale, relevant le plus souvent de la spécialité économie et gestion / administratif et financier.

Dans le nouveau contexte mis en place, nous souhaitons attirer votre attention sur trois contraintes qui nous semblent devoir être prises en compte.

Tout d'abord, il est clair que l'État doit pouvoir continuer à exercer de manière sereine, indépendante et efficace les devoirs régaliens qui lui sont propres en vue de garantir à tous les jeunes une formation de qualité, respectueuse de leurs aspirations et de leur avenir. Ceci suppose que les moyens humains nécessaires soient maintenus. Nous sommes inquiets de rumeurs qui émergent en diverses académies sur de possibles transformations d'emploi. De telles démarches nous sembleraient incompréhensibles en référence aux ambitions affichées.

Par ailleurs, nous réclamons que la situation des collègues impliqués dans ces dispositifs soit clairement prise en compte dans le cadre des opérations du mouvement. Le changement de nature du poste légitime à notre sens que soit mobilisée une priorité d'affectation découlant d'une mesure de carte scolaire telle qu'elle est prévue dans le cadre de la note de service relative au mouvement.

Enfin, compte tenu du caractère exclusivement pédagogique de la mission de contrôle qui s'instaure, nous réclamons que tous les postes IEN ET économie gestion - administratif et financier actuellement vacants (c'est-à-dire non pourvu par un inspecteur titulaire) soit ouverts au mouvement à l'ensemble des IEN ET quelle que soit leur spécialité.

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire qui vous serait utile et vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à ces requêtes.

P. ROUMAGNAC